

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI

2021 DAE 127 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 6 388 618 €

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

ELOGIE SIEMP sollicite la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt bancaire destiné à financer des locaux d'activités dans le cadre d'opérations création et d'acquisition-amélioration de logements sociaux programmés entre 2012 et 2017. Ce prêt porterait sur les pieds d'immeubles de 15 programmes adressés :

- 22-24, rue de Nevers (6e)
- 7, rue de Calais (9e)
- 8, rue Rosa Bonheur (15e)
- 7, rue Jarry (10e)
- 165-169, avenue de Clichy (17e)
- 20, rue Labat (18e)
- 75-77, rue Réaumur (Paris Centre –anciennement 2^{ème} arrondissement)
- 90, rue de la Croix Nivert (15e)
- 98, rue des Dames (17e)
- 44-46, rue Véron / 28, rue Lepic (18e)
- 151, rue Faubourg Poissonnière (9e)
- 14, avenue du père Lachaise / 11, rue malte Brun (20e)
- 21 bis-23, rue Pajol (18e)
- 83 bis-85, rue Philippe de Girard (18e)
- 33-35, boulevard Ornano (18e)

dont les grandes caractéristiques des locaux sont présentés en annexes. Ces locaux seront commercialisés par la GIE Paris-Commerces.

Les programmes en question étant sur le point d'être livrés, ELOGIE-SIEMP a pu déterminer les conditions définitives de financement de ces locaux d'activités. Les montants de ces prêts prévus dans les délibérations initiales ont donc évolué pour aboutir à un montant global de 6.388.618 euros.

Lors de la demande de souscription par ELOGIE-SIEMP des diverses lignes de prêts, la Banque Postale a émis un contrat de prêt pour chaque opération figeant les caractéristiques financières de chaque ligne d'emprunt. Le contrat de prêt a depuis lors été signé et se trouve joint en annexe au présent projet de délibération. La société ELOGIE-SIEMP sollicite désormais que lui soit accordée la garantie de la Ville à l'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale.

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, je vous propose :

- d'accorder la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 50 %, soit 3.194.309 euros pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt de 6.388.618 euros souscrit par ELOGIE-SIEMP auprès de la Banque Postale pour une durée

de 20 ans, en vue du financement de différents programmes de locaux commerciaux, dont le contrat figure en annexe de la présente délibération ;

- de m'autoriser à conclure avec ELOGIE-SIEMP la convention de garantie d'emprunt correspondante, dont le projet figure également en annexe de la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris